

PROCES VERBAL

DU CONSEIL DE GESTION

DU 13 MARS 2015

Etaient présents :

Catherine ARAUJO BONJEAN, Claudine BELOT, Jean-François BRUN, Jean-Louis COMBES, Vianney DEQUIEDT, Elodie GAUTHIER, Didaut KOUASSI, Bertrand LAPORTE, Pierre LESUISSE, Claire MATJASEC, Mary-Françoise RENARD, Baptiste SION, Anne VIALLEFONT.

A titre consultatif :

Sandra DEPLANCHE, Samuel GUERINEAU.

Etaient excusés :

Martine BOUCHUT, Florent BRESSON, Derya KELES, Patrick PLANE, Marie-Hélène SALAT, Laurence ROQUETANIERE.

Etaient absents :

Marie-Michelle BAYLE, Jérôme GUICHARD.

Le Conseil de Gestion débute à 16h05 sous la présidence de Monsieur le Doyen de l'Ecole d'Economie, Jean-Louis COMBES.

1/ Approbation du procès-verbal du Conseil de Gestion du 08 décembre 2014.

Des modifications sont demandées par différents membres du CG :

Point 4

Paragraphe « Formation & vie étudiante » : la phrase « Il est également évoqué la possibilité que les PRAG d'anglais interviennent en Magistère » a été supprimée.

Paragraphe « Budget » : suite à la phrase « [...] les revenus liés à la FC se maintiennent » ajout de « Perte toutefois des revenus liés à la Formation permanente (FP), devenue Reprise d'études (RE), statut en lien avec l'évolution de l'interprétation de la législation »

Point 6

Paragraphe « Edulink » : la dernière phrase a été modifiée comme suit « Le projet d'appui au montage se termine dans un an [...] »

Paragraphe « Master II en anglais Development economics » : ajout des phrases suivantes en fin de paragraphe « Mme ARAUJO BONJEAN discute l'efficacité pédagogique des mobilités encadrées type Erasmus. Mme BELOT, M. PLANE et M. LESUISSE répondent en affirmant que ces échanges sont organisés sur la base de considérations pédagogiques ».

Paragraphe « Double Diplôme »

Ajout de la phrase : « La commission européenne est très sensible à l'employabilité des étudiants admis dans les masters européens. Aussi, les commissions de sélection favorisent les projets associés à des acteurs du monde économique qui peuvent intervenir dans les montages de modules, dans l'enseignement, par le biais de séminaires ou l'accueil des stagiaires ».

Compte tenu des modifications ci-dessus, le procès-verbal du Conseil de Gestion du 08 décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

2/ Calendrier Licence pour l'année universitaire 2015/2016

Une modification majeure : une semaine de vacances est prévue à la Toussaint contrairement à ce qui a été fait en 2014/2015.

Le calendrier présenté est différent de celui proposé par le Comité Licence et reflète la décision de la seule Ecole de Droit (deux semaines à Pâques et une semaine à la Toussaint). Le semestre 2 est ainsi réduit d'une semaine. Les membres du CG soulignent que, si un désaccord est constaté, il appartiendra au CEVU de trancher.

M. LAPORTE propose que l'an prochain aucun calendrier ne soit soumis au vote tant que le Comité Licence ne s'est pas prononcé.

Mme VIALLEFONT souligne qu'il n'existe aucun compte-rendu du Comité Licence sur lequel s'appuyer en cas de contestation. Le CG souligne que les Doyens des trois écoles ont déjà réclamé ce type de document ou, à minima, un relevé de décisions.

Les membres du CG s'interrogent sur la manière d'opérer: faire remonter les difficultés rencontrées à la CFVU ou voter le calendrier proposé. Ils soulignent également la nécessité qu'un représentant du Comité Licence soit présent à la CFVU.

Les membres du CG souhaitent :

- 1 semaine de vacances au 1^{er} semestre ;
- Préserver le nombre de semaines de chaque semestre, soit 13 semaines.

Après discussions, le calendrier est proposé au vote :

Ledit calendrier est rejeté : 11 voix contre, 2 abstentions.

La proposition d'ajouter une 13^{ème} semaine en supprimant la 1^{ère} semaine des vacances de Pâques et de consacrer la période du 02 au 04 mai 2015 uniquement aux examens.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3/ Point sur le dossier d'habilitation du diplôme d'université Magistère

Il était nécessaire de mettre à jour ce dossier d'habilitation. Il compte un volet pédagogique (présenté ce jour) et un volet financier. Le volet pédagogique comprend les objectifs généraux de la formation, l'introduction du Conseil de Perfectionnement, la maquette et les modalités d'obtention du diplôme.

La modification de la maquette porte sur la présentation et non sur les contenus.

Dans le dernier dossier d'habilitation, les matières du DU étaient confondues avec les matières du DN. Pourtant, certaines matières sont spécifiques au Magistère. L'obtention du diplôme est liée à l'obtention du DN ainsi que des matières spécifiques au Magistère (UE1 = DN, UE2 = Magistère - cf annexe).

Le relevé de notes fait apparaître les notes du DN et du DU. L'étudiant doit également valider un test d'anglais type TOEIC ou TOEFL pour obtenir son diplôme.

Mme BELOT précise que le Computer-Based TOEFL (CBT) a été remplacé par le Internet-Based TOEFL (iBT) pour lequel l'étudiant peut obtenir au maximum 120 points maximum. Pour le TOEIC, Mme BELOT indique que les 600 points requis ne représentent pas un niveau suffisant. Par exemple, selon la grille d'équivalence, 600 points au TOEIC représentent 60 points au TOEFL. M. LAPORTE remarque que l'on doit tenir compte du niveau des étudiants Africains qui est parfois faible.

Aussi, la compensation DN/DU est toujours valable. Cependant, il apparaît nécessaire de s'interroger sur ladite compensation s'il s'avère que les étudiants considèrent l'UE 1 comme secondaire.

A la demande de Mme VIALLEFONT et M. LAPORTE, M. GUERINEAU précise que le concours de Magistère 2^{ème} année n'est pas ouvert sur l'application CIELL2, il s'agit uniquement d'une réaffectation.

Les représentants des usagers s'assurent que le détail des matières apparaîtra sur l'attestation remise aux étudiants.

M. COMBES indique enfin qu'une lettre de l'AGREMA a été envoyée au Président de l'Université d'Auvergne, M. DULBECCO, pour demander un soutien de principe au Magistère.

Le CG souhaite apporter quelques modifications au document présenté :

- Page 3 : correction du nom et de l'adresse mail de Mme CHAUVET > Mme JULHE
- Page 4 : le dernier paragraphe est modifié comme suit «L'obtention du TOEIC avec un score minimum de 600 points **ou niveau équivalent dans un autre test d'anglais évalué par une commission pédagogique** est une condition d'obtention du diplôme du Magistère [...]»
- Page 6 : M. DEQUIEDT intervient dans l'UE 1 pour les Magistère 1, 2 & 3
- Page 6 : les noms et prénoms de Messieurs DEFFOBIS et CANTENS ont été inversés

Le volet pédagogique du DU Magistère est adopté à l'unanimité.

4/ Présentation des CV des intervenants extérieurs (IE)

Les CV des IE dont le contrat prévoit plus de 30 heures de travail, sont étudiés par une commission ad hoc. Elle est composée de Messieurs GUERINEAU, BRUN, MATHONNAT et LAPORTE (Président). Ceux dont le contrat prévoit moins de 30 heures sont présentés et votés en CG.

Mme DEPLANCHE précise, à la demande de Mme ARAUJO- BONJEAN, que la liste présentée est un complément de liste, un vote ayant déjà eu lieu lors d'un précédent conseil.

L'habilitation délivrée est valable 5 ans et M. COMBES précise qu'il est uniquement demandé aux membres du CG de se prononcer sur une validation pédagogique et/ou scientifique, sur les compétences nécessaires des candidats pour enseigner. Il ne s'agit pas de confirmer un recrutement.

La liste des IE est approuvée à l'unanimité.

5/ Point sur l'exercice budgétaire 2014

Mme DEPLANCHE détaille les différents comptes financiers (cf annexe).

Mme VIALLEFONT s'interroge sur la répartition des recettes attribuées à la Licence DEG. Elle cite l'exemple des copies d'examens de contrôle continu (CC) : ce principe a été voté au CG de l'EUM alors que les autres composantes ne fournissent aucune copie pour le CC.

Mme DEPLANCHE indique que la répartition des recettes s'effectue entre les trois écoles en fonction du nombre d'étudiants qui varie chaque année. Il s'agit d'une facturation globale.

Les crédits ouverts pour la pédagogie des Masters observent une forte baisse.

Aucun budget n'est attribué aux Relations Internationales (RI). Les crédits qui apparaissent dans le compte financier correspondent au projet Edulink. Ce budget est exclusivement réservé aux dépenses liées à ce projet.

Concernant le pilotage, et notamment les missions, M. LAPORTE constate que peu de crédits ont été utilisés par rapport à ce qui avait été initialement prévu.

L'écart crédit ouvert / dépenses engagées (M. GUERINEAU) correspond à ce qu'il reste de l'exercice 2013/2014. Les crédits ouverts non dépensés ne sont pas reportés d'une année à l'autre.

La recette de la taxe d'apprentissage (TA) s'élevait à 45 000€ en 2013/2014. Il est possible de reporter d'une année sur l'autre les sommes non utilisées.

En ce qui concerne son utilisation, une note a été demandée à la Direction des affaires financières en décembre sur les possibilités d'utilisation de la taxe d'apprentissage et sa réglementation mais aucun retour à ce jour. Mme DEPLANCHE rappelle que la TA est utilisable pour les étudiants et permet d'améliorer leurs conditions d'enseignement.

M. LAPORTE demande si elle ne peut être utilisée pour aider les étudiants notamment sur les dépenses liées à leur stage (billets d'avion, etc). Mme DEPLANCHE précise qu'elle ne peut être utilisée qu'à usage collectif (mobilier, matériel informatique, etc).

Mme VIALLEFONT suggère qu'elle pourrait être utilisée pour organiser une soirée d'intégration pour les nouveaux étudiants. Il est rappelé que l'utilisation de la TA doit être faite dans un but pédagogique. M. COMBES évoque alors l'organisation d'une cérémonie de remise de diplômes.

M. GUERINEAU demande si le tableau présenté est modifiable. Par exemple la rubrique concernant les missions ne comporte pas de détails (hébergement, transport, etc).

M. LAPORTE souligne l'importance pour les responsables de formation d'être au courant des différents postes de dépenses.

Mme ARAUJO-BONJEAN souhaite savoir s'il serait possible pour les responsables de formation de connaître la répartition par formation. Ce n'est pas possible puisqu'il s'agit d'un budget global.

6/ Questions diverses

Master Finances publiques dans les pays en développement et en transition - Annulation UE 8 (Anthropologie des finances publiques)

M. LAPORTE demande l'annulation de l'UE 8 dans sa totalité pour cette année, le professeur n'étant pas en mesure d'effectuer ses heures d'enseignement (problème de santé). Il serait nécessaire de reporter les ECTS sur les UE 5 (2 ECTS) et 7 (2 ECTS).

Cette demande sera également présentée à la CFVU.

L'annulation de l'UE 8 est approuvée à l'unanimité.

HCERES

La procédure d'évaluation des formations existantes a commencé. Un dossier par mention doit être constitué au lieu d'un dossier par spécialité. Ce dossier comprend des données concernant les effectifs, le suivi d'étude, l'équipe pédagogique ou bien encore l'insertion professionnelle. Les informations proviennent des services centraux, puis sont transmises aux responsables de formation sollicités sur lesdites informations quantitatives et qualitative par mention. Il y a 15 points évalués

dont les objectifs et les spécialités. Toutes ces informations doivent être réunies pour le 11 mai au plus tard.

Le DU Magistère n'est pas concerné puisque seuls les DN sont évalués.

M. COMBES fait part d'une réelle inquiétude concernant l'insertion professionnelle. A ce propos, M. BRUN signale qu'il n'existe aucun suivi des étudiants étrangers en la matière.

M. Pierre LESUISSE souhaite intervenir sur 3 points :

- Programme ERASMUS : il réaffirme l'intérêt d'un tel programme mais s'interroge sur le contrôle des enseignements et les matières choisies.

Mme BELOT indique que tout étudiant bénéficiant de ce programme et inscrit en Magistère sont interrogés sur la qualité des enseignements reçus.

Mme VIALLEFONT regrette qu'en Magistère 2^{ème} année seulement 9 étudiants étaient présents sous prétexte d'être parti en Erasmus alors que deux TD ont été mis en place.

M. COMBES ajoute que ce programme est une réussite de la construction européenne et que les rapports au niveau national sont très positifs.

M. BRUN ajoute à son tour qu'il existe de nombreuses destinations.

- M. LESUISSE regrette le manque d'implication et l'absence des étudiants de Magistère lors des différentes manifestations organisées par l'EE telles que les Journées portes ouvertes (JPO) ou INFOSUP

- Il souhaite enfin des informations sur le déménagement de l'EE sur le site de la Rotonde.

M. COMBES indique que l'Université a proposé un projet qui fait actuellement l'objet d'une discussion entre les deux tutelles concernées, à savoir l'université et le CNRS. Il souligne également que l'intérêt des étudiants, et notamment l'amélioration des conditions d'accueil, est au cœur des préoccupations. Il précise qu'il est favorable à ce projet sous réserve des travaux nécessaires pour respecter nos besoins. Enfin, il rappelle que le pouvoir de décision en la matière appartient à M. le Président de l'UdA en raison de la dévolution du patrimoine en vigueur à l'UdA.

La séance est levée à 17h55.

Monsieur le Doyen de l'Ecole d'Economie,

Jean-Louis COMBES

